



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

produits sanguins labiles

Question écrite n° 122820

Texte de la question

M. Jean-Christophe Lagarde attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur le projet d'importation de plasma thérapeutique envisagé par la direction générale de la santé. Les polytraumatisés, les grands brûlés, les hémophiles ou encore les patients souffrant de troubles immunitaires graves ont besoin de transfusions de plasma. Or la France fait face, ces derniers temps, à des difficultés de production. En effet, ce plasma pour éviter les transmissions virales aux patients lors des transfusions, doit être sécurisé. Pour ce faire, on utilise 3 techniques : le Bleu de Méthylène, le solvant détergent et l'Atmosalem. La production de solvant détergent est arrêtée depuis juin en raison de pannes à répétition, la distribution de Bleu de Méthylène va être stoppée en mars 2012 et celle d'Atmosalem est limitée à 25 % du volume global gratuit. Il a été évoqué il y a peu par le ministère de la santé d'importer du plasma thérapeutique de l'étranger. Cette option ne recueille pas l'adhésion de la Fédération française pour le don de sang bénévole (FFDSB). Ce serait selon eux la mort du système éthique de la transfusion sanguine française. Au-delà de cette question, c'est la crainte de pénurie de plasma qui domine. C'est pourquoi il lui demande quelles sont les solutions envisagées par le Gouvernement pour contrer ces problèmes d'approvisionnement. La France fait un point d'honneur à ce que le don du sang soit bénévole, anonyme et gratuit conformément à l'article 16 du code civil.

Texte de la réponse

L'approvisionnement en plasma thérapeutique est une des missions principale de l'Etablissement français du sang (EFS). Il existe plusieurs techniques de sécurisation des plasmas qui utilisent soit des procédés physico-chimiques (bleu de méthylène, solvant-détergent et intercept) soit la mise en quarantaine du plasma. Suite à la décision du directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (AFSSAPS), l'utilisation du plasma traité au bleu de méthylène cessera à compter de mars 2012 pour des raisons de moindre qualité et d'une plus grande fréquence des effets indésirables. Cet arrêt est anticipé grâce à une augmentation de la production de plasma traité par intercept, d'une part, et le recours au plasma sécurisé par quarantaine, d'autre part. L'usine de l'EFS de Bordeaux qui produit le plasma traité au solvant-détergent a rencontré des problèmes techniques mais elle fonctionne actuellement. Les autorités publiques sont très attachées au don éthique et à l'autosuffisance française. C'est pour cette raison que l'arrêt du plasma traité au bleu de méthylène a été anticipé. L'EFS dispose de stocks suffisants pour l'approvisionnement de plasma en France. Il n'est donc pas question d'importation.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Christophe Lagarde](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (5^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122820

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 novembre 2011, page 12207

Réponse publiée le : 21 février 2012, page 1718